



Procès-verbal

5^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 20 mai 2026, à 19 h

Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Lise Bilodeau	Présidente
■ Judith Corriveau	Trésorière
■ Guillaume Chabot	Administrateur
■ Julien Neault	Administrateur
■ Marc-André Roy-Desrosiers	Administrateur
■ Martin Trudel	Administrateur
■ Lise Villeneuve	Administratrice

Absences

■ Benoit Fournier	Vice-président
■ Marie-Hélène Joannette Cartier	Secrétaire
■ Michaël Laliberté-Grenier	Administrateur

Autres présences

■ Maxime Elmaleh	Conseiller du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
■ Catherine Deschamps	Conseillère du district électoral des Saules-Les Méandres
■ Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Pierre Marcoux	Conseiller en urbanisme à la gestion du territoire, Ville de Québec
■ Martine Gagnon	Secrétaire de soutien

Neuf personnes assistent à l'assemblée.



Ordre du jour

5^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 20 mai 2026, à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour autoriser certains types d'entreposage extérieur au 1300, rue du Blizzard	19 h 03
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 18 mars et du 15 avril, ainsi que de l'assemblée spéciale du 15 avril.	19 h 30
5. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 35
6. Période de questions et commentaires du public	19 h 45
7. Suivis des dossiers et affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none">■ Compte-rendu de la consultation pour un projet résidentiel sur la rue des Sommeliers■ Compte-rendu de la consultation pour autoriser un projet résidentiel au 1853, boulevard Bastien■ Compte-rendu de la rencontre des présidences des CQ de l'arrondissement des Rivières et de la Haute-Saint-Charles■ Projet biodiversité■ Table de concertation de Lebourgneuf■ Table de concertation des conseils de quartier■ Recommandation d'aménager un parc dans le quartier du domaine Leduc (résolution)	19 h 55
8. Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none">■ 8.1 Correspondance■ 8.2 Trésorerie	20 h 35



9.	Divers	21 h 45
10.	Fin de l'assemblée	21 h 47



1. Accueil et ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre la séance à 18 h 57.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur proposition de Marc-André Roy-Desrosiers, dûment appuyée par Martin Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour autoriser certains types d'entreposage extérieur au 1300, rue du Blizzard

Présentation du projet de modification par Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme de la ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Cette demande vise à permettre un usage associé d'entreposage extérieur des types D et G, soit un véhicule automobile dont le poids nominal brut est de 4500 kilogrammes et plus, un équipement d'une hauteur de plus de 3,0 mètres, un véhicule-outil ou une machinerie qui se meut à l'aide d'un moteur, ainsi qu'un bien ou un matériau.

Modification réglementaire : lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 26-CA-16

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE



DEMANDE D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 4 575 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC, R.C.A.2V.Q. 432 ET LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 4 575 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC, R.C.A.2V.Q. 432 (1300, RUE DU BLIZZARD, QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF, DISTRICT ÉLECTORAL DE NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF). SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlements modifiant les Règlements de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation au 1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf, visant à autoriser, au moyen d'une permission d'occupation, l'entreposage extérieur de certains véhicules lourds, de machinerie motorisée ainsi que de biens ou de matériaux sur le terrain visé.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 18 mars et du 15 avril, ainsi que de l'assemblée spéciale du 15 avril

Il y a une modification à apporter au procès-verbal du 18 mars : au haut de la page 4, la zone doit être corrigée pour 21713MC au lieu de 21712MC.

Sur proposition de Lise Villeneuve, dûment appuyée par Marc-André Roy-Desrosiers, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des assemblées ordinaires du 18 mars (avec la modification mentionnée plus haut) et du 15 avril, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 avril.

Adoptée à l'unanimité

5. Période d'information des membres du conseil municipal

Période de Maxime Elmaleh :

- Lors de la séance du conseil de ville du 19 mai, la reddition de comptes a fait état d'un surplus financier de 77 millions de dollars, soit environ 3 % du budget prévu.
- La semaine dernière, le congrès de l'UMQ a eu lieu et plusieurs formations y ont été offertes, notamment sur les enjeux liés aux infrastructures.
- Les infrastructures de l'eau à Québec ont obtenu la cote B, ce qui place la ville en bonne position.
- Dans le palmarès publié le [20 mai par le Globe and Mail](#), Québec s'est classée au premier rang des villes où il fait le mieux vivre, notamment pour les jeunes familles et les nouveaux arrivants.
- Québec affiche le taux de chômage le plus bas parmi les grandes villes du Canada.
- La semaine dernière, en comité consultatif au Parlement, la ministre des Transports et le ministre responsable de la Capitale-Nationale ont annoncé l'annulation du projet de



pont d'étagement. La priorité sera plutôt accordée au pont de l'Île d'Orléans et aux aménagements aux têtes des ponts.

- Les travaux au parc Jean-Marc-Gauthier, anciennement le parc Prévert, sont presque terminés.
- Les travaux visant l'aménagement d'une voie piétonne sur le boulevard Saint-Jacques débiteront bientôt.
- Les travaux de pavage sur le boulevard Pierre-Bertrand sont en cours et se poursuivront au cours des prochains jours.
- Les seuils de ralentissement sur les rues Coursol et Virginia-Woolf seront bientôt installés.
- Le projet de biodiversité a franchi une première étape, la phase 1 étant maintenant terminée. Aucune information n'est disponible pour le moment concernant une éventuelle phase 2; le dossier est donc à suivre.
- Affiches « Ici on ralentit » disponibles.
- La journée de distribution des arbres a été un grand succès (en 2025, 14300 arbres avaient été distribués).
- Le 24 mai, ce sera la [journée d'accueil des nouveaux arrivants](#) au parc Robert-Légaré. Maxime Elmaleh sera présent à l'événement.

Période de Catherine Deschamps

- Le dimanche 31 mai aura lieu la Marche pour l'Alzheimer à la maison O'Neill. La programmation estivale est également disponible.
- Le samedi 6 juin aura lieu la [Journée des petits entrepreneurs](#), durant laquelle des enfants vendront leurs produits. Des activités sont notamment prévues à l'Académie Saint-Louis et au Jazz Lebourgneuf.
- Une somme de 660 000 \$ sera investie au parc Chauveau pour l'aménagement de sentiers et de pistes multiusage.
- L'ouverture des terrains sportifs synthétiques se poursuit : 87 % d'entre eux étaient ouverts au cours de la dernière semaine.

6. Période de questions et commentaires du public

- Une citoyenne active dans le développement du quartier Mosaïque souhaite connaître les tables de concertation du quartier au sein desquelles elle pourrait éventuellement s'impliquer. Elle a été mise en contact avec Benoit Fournier et Maxime Elmaleh a invité la citoyenne à lui laisser ses coordonnées.
- Des citoyens ont pris la parole plus tard, lors de la période de suivis et affaires nouvelles, afin de faire part de leurs inquiétudes et de leur opposition au projet de construction prévu au 1853, boulevard Bastien. Une citoyenne indique avoir recueilli plus de 40 signatures contre le projet, mais déplore qu'aucun référendum n'ait eu lieu. Un autre citoyen, voisin du projet, prend également la parole pour appuyer son opinion.



7. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

Compte-rendu de la consultation pour un projet résidentiel sur la rue des Sommeliers

Jonathan Simard (anciennement administrateur au sein du conseil de quartier) a assisté au conseil de St-Émile concernant le projet de changement de zonage pour la construction d'un immeuble d'appartements. Le compte-rendu est en Annexe A.

Compte-rendu de la consultation pour autoriser un projet résidentiel au 1853, boulevard Bastien

Marc-André Roy-Desrosiers a assisté à la consultation citoyenne tenue au conseil d'arrondissement concernant le projet résidentiel du 1853, boulevard Bastien. Le projet, qui avait fait l'objet d'une consultation publique en octobre 2024 en vertu de l'article 93 de la Loi 31, a depuis été modifié à la suite des commentaires reçus. Il a été accepté par le conseil d'arrondissement, mais doit encore être adopté par le conseil de ville. Éloïse Gaudreau mentionne qu'il est toujours possible pour le conseil de quartier de transmettre son opinion sur le projet.

Compte-rendu de la rencontre des présidences des CQ de l'arrondissement des Rivières et de la Haute-Saint-Charles

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

Projet biodiversité

Benoit Fournier et Marie-Hélène Joannette Cartier reprendront le projet, avec l'aide d'anciens administrateurs du conseil de quartier. Il y aura entre autres des affiches à installer sur le terrain de l'école.

Un chèque de 4000 \$ est remis à Judith Corriveau par Éloïse Gaudreau.

Table de concertation de Lebourgneuf

Jean Rochette était responsable du dossier. Lise Villeneuve s'informerait auprès de lui afin de connaître la nature de l'implication possible.

Table de concertation des conseils de quartier

Julien Neault se propose de communiquer avec Brann Blanchette-Émond afin d'obtenir plus d'informations.



Lise Bilodeau mentionne que, pour sa part, elle fait partie d'un comité de travail pour le boulevard Pierre-Bertrand avec Benoit Fournier.

Recommandation d'aménager un parc dans le quartier du domaine Leduc (résolution)

Les membres du conseil de quartier souhaitent appuyer les citoyens qui sont venus mentionner l'absence de plans pour la construction d'un terrain de jeux dans le quartier de l'ancienne scierie Leduc.

Considérant l'avancement du développement du quartier de l'ancienne scierie Leduc;

Considérant que le promoteur a rétrocedé un terrain à la Ville pour l'aménagement d'un terrain de jeux dans le quartier;

Considérant que la Ville n'a pas dans son plan décennal l'aménagement de ce terrain de jeux;

Considérant les jeunes familles qui habitent ce quartier

RÉSOLUTION 26-CA-17

Sur proposition de Marc-André Roy-Desrosiers, dûment appuyée par Martin Trudel, il est résolu que le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf recommande à la Ville de construire sans délai le terrain de jeux prévu dans le quartier de l'ancienne scierie Leduc.

Adoptée à l'unanimité

8. Correspondance et trésorerie

8.1 Correspondance

Aucune

8.2 Trésorerie

Après les frais de secrétariat, les frais pour la production du rapport annuel et les frais de service, le solde au compte au 30 avril était de 1574,21 \$.

RÉSOLUTION 26-CA-18

FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 20 MAI 2026

Sur une proposition de Lise Villeneuve, dûment appuyée par Lise Bilodeau, il est résolu unanimement de verser la somme de 125 \$ à Martine Gagnon pour les frais de secrétariat pour l'assemblée du 20 mai. Le paiement sera effectué par chèque.

Adoptée à l'unanimité



9. Divers

Martine Gagnon sera absente lors de la prochaine assemblée. L'enregistrement de la rencontre lui sera envoyé afin qu'elle puisse produire le procès-verbal.

10. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 10.



Annexe A : Compte-rendu de la consultation pour un projet résidentiel sur la rue des Sommeliers

Jonathan Simard a assisté au conseil de St-Émile concernant le projet de changement de zonage pour la construction d'un immeuble d'appartements.

Le changement consistait principalement à:

- *Modifier l'usage pour autoriser l'habitation;*
- *Modifier les marges;*
- *Augmenter la hauteur à 14m.*

Les urbanistes ont bien expliqué les raisons et motifs derrière ce changement, ainsi que l'historique des négociations entre le promoteur et Hydro-Québec. Sans grande surprise, plusieurs citoyens se sont mobilisés pour contester cette modification. Les enjeux suivants ont été soulevés:

- *Perte d'ensoleillement;*
- *Augmentation de la pression sur les stationnements alors que la quantité est déjà insuffisante;*
- *Le parc (espace vert) promis dans le projet n'est pas encore construit et on demande de construire un bloc appartement;*
- *Terrain initialement voué à la construction d'un CPE. Il s'agissait d'un argument de vente par le promoteur;*
- *Gabarit d'immeuble en contraste avec l'échelle du quartier;*
- *Vue des futurs condos/appartement sur la cour des propriétaires actuels;*
- *Nuisance sonore par l'ajout d'habitation en cour arrière, alors qu'ils croyaient avoir un commerce;*
- *etc.*

Pour l'instant, aucun projet n'est proposé par le promoteur. C'est la Ville qui a pris l'initiative de modifier le zonage pour répondre aux objectifs de densification et de manque de logement. Plusieurs propriétaires se sentent lésés et inquiets, car ils ne savent pas quel « monstre » peut se construire derrière chez eux.

Le conseil de quartier a apprécié être sollicité en amont du processus de conception et s'est positionné majoritairement en faveur des changements, à condition que la hauteur soit maintenue au 10m actuel. Plusieurs citoyens se sont informés du processus référendaire. Il serait étonnant que le processus ne soit pas déclenché. Il est fort probable que la Ville retourne à la table à dessins.

Ils ont mentionné faire appel à notre conseil de quartier ou à leurs élus pour faire entendre leur position.

Autoriser certains types d'entreposage extérieur au 1300, rue du Blizzard

Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme

- relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 432
- relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 433 (1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Date et heure

20 mai 2026, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;

8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de l'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Le 1300, rue du Blizzard est situé près de la zone industrielle Lebourgneuf, plus précisément à l'est du boulevard des Galeries, au nord de la rue des Rocailles, à l'ouest de la rue du Chinook et au sud du boulevard Lebourgneuf.

Description du projet

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) souhaite y déménager certaines de ses installations. Ce ministère dispose de plusieurs équipements, tels que de gros véhicules, des remorques, cages à ours, motoneiges, armoires pour l'essence, qu'il souhaiterait pouvoir entreposer dans une cour clôturée.

Les règles d'urbanisme en vigueur encadrent le type d'activités et d'entreposage autorisés dans la zone dans laquelle se trouve le 1300, rue du Blizzard. Or, le type d'entreposage envisagé par le ministère n'y est pas permis.

Ainsi, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre l'entreposage extérieur de certains équipements et véhicules. Lorsque ce type d'entreposage est autorisé, une clôture de 2 m ou plus doit être installée.

Principales modifications réglementaires

- Autoriser, au moyen d'une permission d'occupation, l'entreposage extérieur de certains véhicules lourds, de machinerie motorisée ainsi que de biens ou de matériaux sur le terrain visé.

Seul le règlement concernant la demande d'occupation (R.C.A.2V.Q. 433) comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=972

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Judith Corriveau, trésorière
- Guillaume Chabot
- Julien Neault
- Marc-André Roy-Desrosiers
- Martin Trudel
- Lise Villeneuve

Membre du conseil municipal

- Maxime Elmaleh, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf
- Catherine Deschamps, conseillère du district des Saules—Les Méandres

Personne-ressource de la Ville

- Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personne-ressource pour le projet (représentant le requérant)

- **Krystina Tremblay** architecte, Au Point architectes

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 8 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est– Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter les projets Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme

- relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 432
- relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 433 (1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

Aucune intervention

Questions et commentaires du conseil de quartier

- Une administratrice souhaite savoir si la permission est liée au ministère ou au lot.

Réponse de la Ville : La permission est attachée au lot et non à l'occupant. Par ailleurs, des aménagements physiques réalisés pourraient rester sur place au départ du ministère

- Un administrateur s'informe des raisons qui amènent ce nouveau besoin de la part du ministère

Réponse de la représentante du requérant : *Le ministère occupe déjà les lieux, mais de nouvelles équipes spécialisées y ont été déménagées. Cela implique l'ajout d'une flotte de véhicules spécialisés et des équipements nécessitant un entreposage sécurisé*

Nombre d'interventions

Deux interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la direction de la Division de la gestion territoriale et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

21 mai 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf